

COMMUNE DE VACHERESSE

74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2023_057

~~~~~

## SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de votants : 12

Date de convocation du conseil municipal : 7 septembre 2023

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien (arrivé en cours de séance), CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, RATEL Aurélie, MARTIN Françoise.*

Monsieur PETIT-JEAN Aurélien a été élu secrétaire.

|                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET : MOTION POUR LA REOUVERTURE ET LE MAINTIEN DE LA DECHETTERIE DE « LA REVENETTE » A VACHERESSE</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Le samedi 22 juillet 2023, les infrastructures de la déchetterie de VACHERESSE ont été impactées par une chute de pierres qui a occasionné des dégâts sur l'un de ses containers.

Considérant son pouvoir de police sur le territoire de la commune, Monsieur Ange MEDORI, maire de VACHERESSE, a pris un arrêté de fermeture temporaire de la déchetterie à compter du lundi 24 juillet 2023.

Mandaté par la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance, gestionnaire de la déchetterie, le service départemental RTM74 a effectué une visite du site le lundi 31 juillet 2023 en vue de la rédaction d'un rapport d'expertise.

Vu les conclusions dudit rapport d'expertise (publié le lundi 21 août 2023) qui préconise, dans l'attente du déménagement éventuel de la déchetterie, de procéder à la mise en place de protections passives, celles-ci autorisant de fait une réouverture temporaire du site, **le conseil municipal, réuni ce jour, à l'unanimité, demande à la CCPEVA l'engagement immédiat des procédures permettant de réaliser au plus vite les travaux de sécurisation en question et de procéder à la réouverture du site.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI



Le secrétaire de séance,  
Aurélien PETIT-JEAN

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*